



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
- Section des Pyrénées-Orientales -

mail : fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>

Formation Spécialisée (ex-CHS-CT) du 16/11/2023
DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la présidente,

Nous ne pouvons pas démarrer cette formation spécialisée (FS) de CSAL, sans rappeler notre colère lors du dernier CSA, suite au refus de la Direction d'accorder le pont naturel du 10 mai 2024. Nous ne confondons pas les deux instances. Mais il est clair que nous avons passé un temps fou autrefois en CHS, et désormais en FS, pour essayer de trouver des mesures efficaces et concrètes à notre portée, pour lutter contre les risques psychosociaux, et parfois la solution était en CT ou en CSAL. En l'espèce, dès le 09/10/2023, nous aurions dû obtenir ce pont du 10 mai. D'une manière générale, la suppression du CHS permet encore plus en qu'en CSAL de dire que tel sujet sera vu en FS, et réciproquement, avec le risque que finalement il ne soit traité dans aucune des deux instances. Mais lorsque la solution est dans l'autre instance, pourquoi s'en priver?

Pour en venir à la séance de ce jour : enfin, le règlement intérieur (RI) du CSAL nous est présenté ! Nous avons donc siégé plusieurs fois dans des instances, sans en connaître le RI, et nous avons raisonné collectivement par analogie de ce que nous connaissions des anciennes instances. La Direction a tout de même refusé une voix à FO DGFIP 66, lors de l'élection du conseil médical, sur la base d'une note DG, invalidée quelques jours après. C'est tout de même mieux d'avoir un RI ! En l'espèce, la note DG enlevait le droit de vote au suppléant en remplacement du titulaire, ce qui contrevenait à toutes les pratiques antérieures dans les instances analogues. Cela peut paraître anecdotique, mais cumulé au retard dans l'élaboration du RI, le manque de rigueur semble évident.

S'agissant du Droit d'alerte au SIP foncier de CÉRET, il est inquiétant de constater que les seules mesures concrètes proposées par l'administration, suite à l'enquête, soient des solutions très simples, de routine, qui auraient dû être déjà mises en place sur la base du bon sens. Cependant, devant la gravité de la situation, ces mesures sont insuffisantes. Les agents sont victimes des suppressions d'emplois, des restructurations... Et maintenant, cerise sur le gâteau, avec la future création du SDIF, au SIP foncier de CÉRET, on va vivre ce que nous détestons le plus, à savoir, faire et défaire : après avoir connu le rapprochement CDI/CDIF, on va connaître le SDIF. Traduction : les missions foncières qui étaient arrivées à CÉRET vont retourner à PERPIGNAN, et quid des effectifs ?! Au SIP CÉRET, comme ailleurs du reste, être absent pour raison syndicale ne doit pas faire l'objet d'une stigmatisation, comme certains le font parfois, et cela vaut aussi lorsque c'est pour raison de santé.

Autre point de l'ordre du jour, l'administration se félicite des nouveaux outils modernes dont se dote la FS. Elle ferait mieux de résoudre les problèmes plutôt qu'inventer des produits soi-disant modernes qui ne résoudront rien.

S'agissant de Vigipirate qui est aussi à l'ordre du jour de nos agendas, FO DGFIP 66 tient à rappeler que nos mesures sont d'ordre psychologique et inefficaces face à des terroristes déterminés.

Enfin, les travaux, l'immobilier et les déménagements de services sont aussi au menu. FO DGFIP 66 ne perd pas de vue que l'objectif du gouvernement est de rationaliser les mètres-carrés de bureaux dans tous les bâtiments de l'État.

La circulaire BORNE du 08/02/23 nous éclaire. La cible, c'est 16 mètres-carrés de SURFACE UTILE BRUTE par résident. Le flex-office est en route, ce que dénonce FO DGFIP 66. En effet, nous revendiquons le maintien d'un poste professionnel personnel et individuel pour tous les agents dans nos CFP.

TOUTE AUTRE POLITIQUE EST UN RECUL SOCIAL INACCEPTABLE !!!

